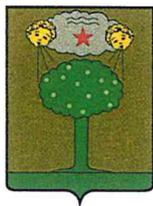


MAIRIE DE THIL
31530



Tél : 05 61 85 42 88
Fax : 05 61 85 19 66
mairie-thil@wanadoo.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 24/2011
RELATIF
A la lutte contre le bruit et les dégradations

Le Maire de Thil,

Vu le Code Civil notamment les articles 1382 et 1383,

CONSIDÉRANT que pour la tranquillité du voisinage et le respect des biens publics, il est nécessaire d'interdire les jeux de ballon sous la halle,

ARRÊTE

Article 1 : Sont interdits sous la halle, tous les jeux de ballon, de jour comme de nuit.

Article 2 : Le Maire et le Commandant de la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera publié et transmis à Monsieur le Préfet du département de la Haute-Garonne.

Fait à Thil, le 09 août 2011
Le Maire,

Jean LÉONARD.

